

Convention Simplifiée de Formation N° 62774

Entre les soussignés :

◆ **HP Formation**

EUROPE PARC - Z.A. Les 2B - 380 Chemin du Derontet
01 360 BELIGNEUX
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
82010117601 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

◆ **INTERIM QUALITE**

162 AVENUE KENNEDY
30130 PONT ST ESPRIT

Représenté par : **Mme DUMONT Cassandra**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

HP Formation organise l'action de formation suivante :

N° session : 260434A

Intitulé : Intervention sur Assemblages Boulonnés - module initial

Objectifs : A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Identifier les prescriptions liées à l'acte technique de serrage des assemblages boulonnés.
- Contrôler la conformité des pièces constituant un assemblage boulonné.
- Réaliser un assemblage boulonné conforme.
- Distinguer les différentes méthodes de serrage.
- Réaliser un montage conforme des DI simple, multiple et KD.
- Identifier l'impact d'un sens de montage erroné d'un KD ou DI.
- Calculer un couple de serrage avec l'outil de calcul en vigueur à la DPN.
- Retrouver les moyens d'autoformation (e campus, outils innovants).

Prérequis : Dans le cadre de cette inscription, je déclare avoir vérifié que chacun des stagiaires identifiés dans cette convention répond bien aux prérequis listés ci-après (fournir documents le cas échéant) :

- Français lu, écrit, parlé.

- EPI: Venir avec chaussures de sécurité, casque et gants de protection.

Recommandation: avoir suivi les formations SCN et CSQ.
Justifier d'une expérience de mécanicien et/ou robinetier.

Durée - Dates : 32 heures réparties sur 4 journées du 01/06/2026 au 04/06/2026

Lieu : HP Formation Pierrelatte - 330 rue Hilaire - 26700 PIERRELATTE - Tél : 04.75.91.70.56

Participant(s) : CHAIX Cyril

HP Formation

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	INTERIM QUALITE	1	940.00 €	188.00 €	940.00 €
				Total HT :	940.00 €
			TVA :	188.00 €	TOTAL TTC :
					1 128.00 €

Conditions de Paiement : INTERIM QUALITE - PONT ST ESPRIT : Règlement à 30 jours date de facture

Précisez ci-dessous l'adresse de facturation : (Cocher la case correspondante)

- ENTREPRISE** INTERIM QUALITE 162 AVENUE KENNEDY - 30 130 PONT ST ESPRIT
- OPCO**
- AUTRE**

Pour toute prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, nous faire parvenir son accord de prise en charge. Tout montant non pris en charge par un organisme financeur sera refacturé au signataire de la présente offre.

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge :

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à HP Formation après signature.

HP Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, HP Formation retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de BOURG EN BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Beligneux, le 12 mai 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.


Pour INTERIM QUALITE

Pour HP Formation

Joel PLAY

Directeur

HP FORMATION
EUROPE PARC
Z.A les 2 B - chemin du Derontet
01360 BELIGNEUX
RCS Bourg en Bresse 501 530 380
SAS 150 000 euros



HP Formation